

Publié le 28/11/2023



## DÉCISION PRISE EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

### Délégation faite au Président

Réf. : P408\_2023

Date : 23/11/2023

**OBJET : Construction d'un bâtiment destiné à accueillir un pôle d'excellence soudage  
- Deuxième série d'avenants**

### Exposé

Conformément à la décision du Président n°P333\_2022, 17 marchés de travaux ont été conclus pour la construction d'un pôle d'excellence soudage implanté sur la ZA Bénécière à Cherbourg-en-Cotentin pour un montant global de 5 281 986,35 € HT.

En cours de travaux, des modifications mineures ont déjà été apportées aux lots 1, 2, 3, 7, 8, 9 et 17 et formalisées par un avenant n°1 aux différents lots impactés suivant la décision du Président n°P155\_2023.

Pour rappel, le pourcentage d'augmentation de l'opération suite à la passation de ces avenants n°1 était de 1,32 % portant ainsi le montant de l'opération à 5 351 512,86 € HT soit 6 421 815,43 € TTC.

Or, il s'avère, que d'autres modifications doivent être formalisées par une deuxième série d'avenants portant sur les lots 2, 5, 7, 9, 15, 16 et 17. Celles-ci figurent dans le tableau récapitulatif ci-dessous :

Lot	N° d'avenant	Entreprise	Travaux supplémentaires	Avenant HT		
				Montant du marché HT avant avenant	Montant avenant HT	Nouveau montant marché HT
2	2	LEDUC	Adaptation des prestations	612 276,44 €	0 €	<b>612 276,44 €</b>
2	3	LEDUC	Flocage des poutres au R+1 en remplacement des encoffrements	612 276,44 €	+ 541,66	<b>612 818,10 €</b>

5	1	SEB FOUCAULT	Fourniture et pose d'un habillage intérieur entre le mur aggl et le bac de toiture	656 000,00 €	+ 2500 €	<b>658 500,00 €</b>
7	1	ASC ROBINE	Suppression du garde-corps extérieur de l'escalier (-7 228 € HT)	148 017 €	- 3692 €	<b>144 325 €</b>
			Mise en place de protection de bardage dans l'escalier extérieur pose de chevrons bois et panneaux de type OSB sur l'ensemble des parois extérieures de la cage d'escalier (+ 3536 € HT)			
9	2	ATN	Cloison de distribution de 98 mm R+1 entre Rgt et local tech (+ 670 € HT)	180 988,33 €	+ 670 €	<b>181 658,33 €</b>
			Moins-value cloison de distribution de 98 de 50 dB-Rdc entre Accueil et Bureau accueil (-1134 € HT)			
			Moins-value pose d'hubriserie ou châssis dans cloison (-45 € HT)			
			Cloison de distribution de 98 de 50 dB – rdc bureau accueil formant placard (378 € HT)			
			Supports complémentaires pour fixation des cloisons – R+2 (1025 € HT)			

15	1	ELAIRGIE	Fluides spéciaux	835 428,33 €	+ 9008,00 €	<b>844 436,33 €</b>
			Nef 2 « zone locataire »			
			Création d'un point de puisage 35l/h sous 4 bar			
			Déplacement cassette			
			MàJ des études DAO CVC/Plomberie/Air comprimé/Fluides spéciaux			
16	1	CORAL	Remplacement bras Dynaflex 160/3 par Evolution Flex 160/2	297 295 €	0 €	<b>297 295 €</b>
17	2	SELCA	Ajout coffrets/boîtiers dans nef 1 et sous la mezzanine	488 962,82 €	+ 29 475,50	<b>518 438,32 €</b>
			Ajout PC dans salle formation			
			Ajout alimentation CTA et DRV Bureaux			
			Mise à jour des plans et schémas			
			<b>TOTAL HT</b>		<b>38 503,16</b>	

Nouveau montant global de travaux HT	5 390 016,02 €
% global Avenant	+ 2,05 %

Il convient donc de passer des avenants aux différents lots impactés pour prendre en compte ces modifications.

**Par ces motifs, le Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-10,

**Vu** la délibération n°DEL2023\_082 du 29 juin 2023 portant délégation de pouvoir du Conseil au Bureau et au Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin - Modification n°6,

**Vu** le Code de la Commande Publique, notamment son article R.2194-8,

**Vu** la décision du Président n°P333\_2022 du 02 septembre 2022,

**Vu** la décision du Président n°P155\_2023 du 02 mai 2023,

### Décide

- **De signer** la deuxième série d'avenants pour la construction d'un bâtiment destiné à accueillir un pôle d'excellence soudage avec les entreprises désignées ci-dessous :

Lot n°2 – LEDUC : 612 276,44 € HT soit 734 731,73 € TTC  
Siège social : ZA Le Café Cochon 50690 VIRANDEVILLE  
Pour un montant de 541,66 € HT portant le montant du marché à 612 818,10 € HT soit 735 381,72 € TTC.  
Le pourcentage d'augmentation par rapport au montant initial du marché est de 1,96 %.

Lot n°5 – SEB FOUCAULT : 656 000,00 € HT soit 787 200,00 € TTC  
Siège social : Impasse des Quesnots – BP 01  
Pour un montant de 2500 € HT portant le montant du marché à 658 500,00 € HT soit 790 200 € TTC.  
Le pourcentage d'augmentation par rapport au montant initial du marché est de 0,38 %.

Lot n°7 – ASC Robine : 148 017 € HT soit 177 612,00 € TTC  
Siège social : 550 Route de Saint Martin – 50290 BREHAL  
Pour un montant en moins de valeur de -3692 € HT portant le montant du marché à 144 325 € HT soit 173 190 € TTC.  
Le pourcentage de diminution par rapport au montant initial du marché est de -2,49 %.

Lot n°9 – ATN : 180 988,33 € HT soit 217 186 € TTC  
Siège social : 550 Route de Saint Martin – 50290 BREHAL  
Pour un montant de 670 € HT portant le montant du marché à 181 658,33 € HT soit 217 990 € TTC.  
Le pourcentage d'augmentation par rapport au montant initial du marché est de 2,23 %.

Lot n°15 – EILARGIE : 835 428,33 € HT soit 1 002 514 € TTC  
Siège social : ZA La Jalousie – 2 rue des grands champs – 14540 LE CASTELET  
Pour un montant de 9008,00 € HT portant le montant du marché à 844 436,33 € HT soit 1 013 323,6 € TTC.  
Le pourcentage d'augmentation par rapport au montant initial du marché est de 1,08%.

Lot n°16 – CORAL : 297 295 € HT soit 356 754 € TTC  
Siège social : ZA Les Bordes – 3 rue Henri Dunant – 91070 BONDOUFLE  
Pour un montant de 0 € HT, le montant du marché restant le même.

Lot n°17 – SELCA : 488 962,82 € HT soit 586 755,38 € TTC

Siège social : ZA La Maison Georges – BP 80120

Pour un montant de 29 475,50 € HT portant le montant du marché à 518 438,32 € HT soit 622 125,98 € TTC.

Le pourcentage d'augmentation par rapport au montant initial du marché est de 8,83 %.

- **De dire** que l'avenant implique un pourcentage d'augmentation globale de l'opération de 2,05 % portant ainsi son montant à 5 390 016,02 € HT soit 6 468 019,22 € TTC,
- **De dire** que la dépense sera imputée au budget annexe 12 dans le cadre des appels de fonds de la SHEMA, mandataire de la maîtrise d'ouvrage de l'opération,
- **D'autoriser** son délégué à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente décision,
- **De dire** que la présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Caen (par voie postale au 3 rue Arthur Leduc 14000 CAEN ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.

**Le Président,**

**David MARGUERITTE**